

## Les aides aux dépenses de santé

### Présentation

La fonction d'aidant peut avoir des conséquences importantes sur la santé des personnes qui l'assument : fatigue, anxiété, dépression, troubles cardio-vasculaires... Le manque de temps et la priorité accordée à la personne aidée font que les aidants ne prennent plus le temps de se soigner, de prendre des RDV médicaux pour eux-mêmes, avec des risques parfois très importants. Dans des cas extrêmes, cette situation peut entraîner un hospitalisation d'urgence de l'aidant, un "placement" en urgence de la personne aidée, voire pour des aidants âgés, un décès prématuré.

De nombreuses associations de soutien aux familles se mobilisent donc pour que les aidants aient le temps et les moyens de prendre aussi soin de leur santé. L'association France Alzheimer demande ainsi aux pouvoirs publics qu'une visite médicale soit systématiquement proposée aux aidants familiaux au moins une fois par an.

### Les aides financières aux dépenses de santé proposées par la CPAM du Haut-Rhin

En complément des prises en charge de dépenses de santé (au bénéfice de tout assuré), la CPAM peut apporter dans le cadre de son service solidarité des aides supplémentaires (ou secours exceptionnels) à des personnes qui rencontrent une situation financière ou médicale difficile. Ce ne sont donc pas des aides spécifiques aux aidants familiaux, mais des aides versées à toute personne en difficulté et notamment à des personnes :

- Dont les revenus sont très modestes,
- Et qui rencontrent des difficultés matérielles ou financières liées à un problème de santé ou à un accident du travail.

### Qui peut bénéficier de ces aides ?

Ces aides peuvent permettre à des aidants dans une situation ponctuelle particulièrement difficile économiquement (absence d'emploi) comme sur le plan physique de bénéficier par exemple de la CMU (Couverture Maladie Universelle), d'une mutuelle, de financer des soins dentaires, des dépenses d'optique, d'acheter des appareils médicaux (prothèses auditives par exemple)...

Pour en savoir plus sur **ces aides individuelles**, cliquez [ici](#).

### Examen de prévention en santé (ex-bilan de santé)

Le Centre d'Examens de Santé du Haut-Rhin (CES 68) propose un Examen de Prévention en Santé

(EPS) Gratuit pour tous les assurés du régime général de plus de 6 ans.

Cet Examen de Prévention en Santé permet de :

- Bénéficier d'actions de dépistage s'appuyant sur les recommandations actuelles ;
- Faire le point sur votre santé en individuel (approche globale, médicale et éducative) en vous proposant le cas échéant une offre complémentaire fondée sur une approche éducative en collectif (ateliers d'éducation en santé, d'éducation thérapeutique) ;
- S'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins, coordonné par le médecin traitant ;
- Bénéficier, en lien avec le médecin traitant et au regard des préconisations de l'Examen de Prévention en Santé, d'orientations dans le système de santé pour des prises en charge médicales et/ou éducatives adaptées.

(Source : site internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

Pour en savoir plus sur ce bilan périodique de santé ainsi que les contacts, cliquez [ici](#).

### **Qui contacter pour en savoir plus?**

Le service social de la CPAM 68, 19 bd du champ de mars, BP 40454, 68022 Colmar cedex. Tel : 36 46

### **Centre de Prévention "Bien vieillir" AGIR ARCCO**

Les bilans de prévention sont accessibles dès 50 ans. Ils s'adressent aux personnes retraitées et aux actifs, ressortissants des Institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, ainsi qu'à leur conjoint ou leur aidant proche.

Dans certains centres, des organismes extérieurs à l'Agirc-Arrco peuvent y avoir adhéré afin de faire bénéficier leurs ressortissants.

Un bilan personnalisé est réalisé par des spécialistes de l'avancée en âge.

Il comporte :

- un bilan médical (traitements suivis, état des vaccinations, éventuels facteurs de risques, hygiène de vie) avec, à l'appui, un examen clinique,
- un bilan social (habitudes de vie, environnement, intégration sociale),
- un bilan psychologique (vécu affectif et relationnel, adaptation à la retraite, projets) incluant un bilan social (habitudes de vie, habitat, environnement, intégration sociale). Si nécessaire, un bilan mémoire peut être demandé en complément.

Une fois le bilan global établi, une ordonnance de prévention est délivrée comportant des conseils et des incitations à suivre certains ateliers (Équilibre, Mémoire, Nutrition, Sommeil) ou activités (gymnastique douce, yoga, Tai chi chuan...)

Des conférences thématiques sont également organisées. Elles abordent des sujets liés à l'avancée en âge et aux préoccupations des personnes suivies : les troubles de la mémoire ou du sommeil, l'équilibre nutritionnel, la motricité, les troubles de la vue ou de l'audition, l'ostéoporose, les problèmes d'incontinence, la dépression...

A la fin du parcours, une liste d'activités proches du domicile de la personne est proposée afin de poursuivre la démarche.

### **Qui contacter pour un bilan dans le Haut-Rhin ?**

Centre de Prévention Bien vieillir Strasbourg : 03 88 35 27 76

Plus d'informations cliquez [ici](#)